

Procédure de versement 2023

Le solde de la taxe d'apprentissage sera recouvré annuellement par les URSSAF et la MSA et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) via une plateforme de fléchage mise à disposition par la CDC (SOLTéA). Cela vous permet de désigner TSE en tant que destinataire du solde de la taxe d'apprentissage.

N° UAI : 0311514C
Ecole d'Economie et de
Sciences Sociales
Quantitatives de
Toulouse - TSE

N° Siret: 13003062000012

Nous transmettre cette
promesse est
extrêmement important
car cela nous permet de
vérifier que votre
versement nous est bien
adressé.

Merci de nous renvoyer ce
document par courrier :
Toulouse School of
Economics (TSE)
TSE Careers
1 esplanade de l'Université
31080 Toulouse
CEDEX 06

ou par e-mail :
careers@tse-fr.eu

Nos étudiants comptent
sur vous !

Toulouse School of Economics - TSE

Promesse de versement : Taxe d'apprentissage

RAISON SOCIALE

DE VOTRE ENTREPRISE :

Nom :

Adresse :

CP :

Tél :

RESPONSABLE DE

LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

Fonction :

E-mail :

Montant indicatif :

Formations

habilités à percevoir la Taxe d'Apprentissage :

Licence - BAC + 3

- Économie
- Économie et droit
- Économie et mathématiques

Master 1^{re} année - BAC + 4

- Économie
- Économie Appliquée
- Économétrie et Statistique
- Mathématiques Appliquées, Statistique

Master 2^e année - BAC + 5

- Économie appliquée
- Économie des marchés et des organisations
- Économie et droit de la concurrence
- Économie et écologie
- Statistique et économétrie
- Économie des risques globaux
- Économétrie et économie empirique
- Économie de l'environnement, des ressources naturelles
- Politique publique et développement
- Économie théorique et économétrie
- Mathématiques appliquées, statistique



Toulouse
School of
Economics

